

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2015

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaient présents : HOMBERT Liliane, BESIN Gérard, BENSEL Céline, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, BEAUDELOT Florent, BERINGER Emilie, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : VOGT Dominique, VALENTE Victor, THUET Sophie, ANTONY Sandrine, SIMON Matthias

Procurations : VOGT Dominique à BESIN Gérard
VALENTE Victor à HOMBERT Liliane
THUET Sophie à BENSEL Céline
SIMON Matthias à BERINGER François

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.3.2015
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
3. COMPTE ADMINISTRATIF 2015
4. BUDGET 2015
5. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE
6. REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS
7. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION
8. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE
9. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE
10. DIVERS ET COMMUNIQUEES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Aucune décision entrant dans le cadre des délégations du Maire n'a été prise entre les deux réunions du conseil municipal.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme HOMBERT Liliane, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. BERINGER François, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat à la clôture de l'exercice
Section de fonctionnement	1 167 308,85	1 374 721,64	111 656,66	319 069,45
Section d'investissement	409 742,40	349 605,45	- 194 802,91	- 254 939,86
Résultat global				64 129,59

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) **DECIDE** de reporter les résultats 2014 dans le budget 2015 comme suit :

Chapitre 001 : Résultat antérieur reporté : 254 939,86
(dépenses d'investissement)

Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 260 000

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 59 069,45

4. BUDGET 2015

A) Budget

M. le Maire présente et commente le projet de budget primitif de la commune élaboré par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet présenté
- **ARRETE** le budget primitif 2015 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de l'exercice	1 214 150	Recettes réelles de l'exercice	1 342 139
Opérations d'ordre	25 000	Excédent 2014 reporté	59 000
Virement à la section d'investis.	161 989		
TOTAL DES DEPENSES	1 401 139	TOTAL DES RECETTES	1 401 139

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles de l'exercice	485 250	Recettes réelles de l'exercice	93 200
Opérations d'ordre	9 200	Opérations d'ordre	34 200
Déficit d'investissement 2014 Reporté	254 940	Excédent de fonctionnement capitalisé	260 000
		Virement de la section de fonctionnement	161 990
		Emprunt	200 000
TOTAL DES DEPENSES	749 390	TOTAL DES RECETTES	749 390

B) Taux d'imposition

Les bases prévisionnelles 2015 pour les impôts locaux s'élèvent à :

- 2 600 000 pour la taxe d'habitation pour un taux de 10,63 %, soit un produit de 276 380 €
- 2 720 000 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un taux de 6,05 %, soit un produit de 164 560 €
- 68 900 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour un taux de 27,76 %, soit un produit de 19 127 €

Ce qui représente une recette totale de 460 067 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de maintenir les taux à 10,63 % pour la taxe d'habitation, 6,05 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 27,76 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

5. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

La collectivité charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

6. REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le versement de l'indemnité complémentaire pour élections constitue le mode de rémunération des travaux supplémentaires occasionnés par des élections.

L'agent du grade d'attaché, titulaire ou contractuel, bénéficiera de cette indemnité. Etant le seul agent de la collectivité ouvrant droit à cette indemnité, le montant maximum qu'il percevra par tour de scrutin sera établi comme suit :

montant mensuel de l'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie X coefficient 6

7. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Mme HOMBERT Liliane expose les nouvelles propositions de la société 2exVia qui gère le site Internet de Blodelsheim.

Ces propositions, préalablement validées par la commission communication, sont les suivantes :

- La création d'un bandeau déroulant
- L'ajout d'un lien vers le site de la communauté de communes Essor du Rhin
- Plusieurs changements sur la page d'accueil : mise en avant du périscolaire, logo « village fleuri » à recentrer, etc.
- La refonte du menu déroulant par onglets
- La création d'une page Facebook dédiée

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de poursuivre ce projet et prend note du coût d'environ 1 350 €.

8. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Mme HOMBERT Liliane rend compte de la réunion de la commission scolaire tenue le 11 février 2015 relative aux crédits à allouer aux écoles pour l'année 2015 ainsi qu'à divers projets.

Les crédits de fonctionnement seront sensiblement identiques à ceux alloués en 2014 et ont été intégrés dans le budget 2015.

S'agissant des crédits spéciaux et des projets de travaux, la commission propose :

Ecole Dewatre

- D'acheter une télévision et une imprimante pour environ 1 000 €
- D'allouer environ 500 € pour l'achat de matériel pédagogique (puzzles, affiches, etc.) en lien avec les projets d'école (« les grands peintres » puis « le langage »)
- De rénover la maisonnette dans la cour, soit en interne par les services techniques, soit à l'occasion de la Journée citoyenne
- De bétonner le bac à sable et de le transformer en circuit pour petites voitures

Ecole Les Tilleuls

- De renouveler les manuels de mathématiques des CM2 (14,70 € x 12)
- De participer à hauteur de 50 % du coût de l'animation « tous en forêt » à la Maison de la nature d'Hirtzfelden

Après avoir entendu l'exposé de Mme HOMBERT, le conseil municipal **VALIDE** les propositions de la commission.

9. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

M. BESIN Gérard rend compte de la réunion de la commission technique du 23 mars 2015 et des propositions formulées.

- **Place de retournement Impasse du centre** : il était prévu l'aménagement d'une place de retournement au fond de l'impasse du centre afin de respecter la réglementation imposant son existence dès lors que ladite impasse excède 100 mètres. Ce projet n'a plus lieu d'être car le propriétaire de la parcelle concernée par cet aménagement a finalement décidé de vendre sa parcelle dans sa globalité.
- **Dégrilleur** : des devis ont été sollicités auprès de FB PROCEDES et 2 CAE pour l'achat et l'installation d'un dégrilleur automatique et s'élèvent respectivement à environ 28 000 et 45 000 €. Au vu du coût estimé, la commission propose de lancer un appel d'offre.
- **Rénovation des réseaux d'eau** : comme évoqué lors du conseil municipal du 13 mars 2015, une réflexion est en cours concernant la rénovation des réseaux ayant plus de 40 ans. La commission propose la passation d'un marché public selon les modalités suivantes :
 - Tranche ferme : rue du Canal d'Alsace jusqu'à l'entrée de la rue du Rhin
 - Tranche conditionnelle : depuis le château d'eau rue de la Carrière jusqu'à la rue Alma.

- **Gerplan** : la commission souhaite poursuivre le projet de création s'un sentier botanique et les crédits afférents ont été inscrits au budget 2015.
- **Grillage M.J.C.** : la demande du comité exécutif de la M.J.C. d'installer une clôture autour de la M.J.C. pour des raisons de sécurité va être intégrée au projet de rénovation de l'aire de jeu attenante.
- **Salle des fêtes** : une expertise a été sollicitée auprès de l'ADAUHR concernant un éventuel remplacement de la couverture de toit.
- **Poteaux école Dewatre** : les poteaux et planches de rives côté sud se dégradent fortement. Un devis a été sollicité pour les remettre en état.
- **Alarmes** : après l'effraction qui a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 mars 2015 dans le bâtiment B de l'école Les Tilleuls, le projet évoqué précédemment d'installer des alarmes dans les bâtiments communaux semble plus que nécessaire. Des sociétés vont être contactées à ce sujet.

10. DIVERS ET COMMUNIQUES

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion :

- permis de construire n° 068 041 15 B 000 2

b) Journée citoyenne

M. BESIN Gérard informe l'assemblée des avancées du projet de Journée citoyenne.

c) Informations de la Communauté de communes « Essor du Rhin »

- Une nouvelle stratégie de communication intercommunale a été mise en place. A ce titre, le premier numéro de « l'Essentiel » a été distribué à tous les habitants.
- Hôtel d'entreprise : le chantier suit son cours dans les temps.
- Le salon des métiers et de l'artisanat aura lieu à l'automne à Rumersheim-le-haut. 52 préinscriptions ont d'ores et déjà été enregistrées.
- Une convention va être signée entre Pôle Emploi et la Plateforme pour l'emploi transfrontalier (PETRA) dans le but d'associer les deux entités au même objectif et de mieux coopérer.

d) Divers

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, l'association des aviculteurs de Balgau sollicite la mise à disposition de la salle polyvalente et la prise en charge par la commune du vin d'honneur. Le conseil n'y voit pas d'objection.

La prochaine commission technique aura lieu le 12 mai 2015 à 18h. L'ADAUHR y sera conviée pour présenter à la commission l'étude relative à l'aménagement de la rue du Canal d'Alsace.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 13 mai 2015.

M. le Maire informe le conseil qu'une personne a été recrutée à l'école Dewatre par le Centre de Gestion, par un contrat de mise à disposition temporaire, pour remplacer une ATSEM durant son congé de maladie.

Mme SITTLER Francine pose les deux questions suivantes :

- Un conseiller municipal a démissionné lors de la dernière réunion du conseil. Quelle est la procédure pour son remplacement ?

Réponse de M. le Maire : le suivant de la liste est appelé à le remplacer. Il sera installé lors du prochain conseil.

- Quel est l'état d'avancement du dossier PLU / PLUi ?

Réponse de M. le Maire : le sujet est en cours de traitement au niveau de l'intercommunalité.

La séance est levée à 22 h 50.

Blodelsheim, le 20 avril 2015

Le Maire-Adjoint,

Gérard BESIN

